

HAR ^{seul} É...



Non au harcèlement.

... à toi de choisir
quelle main tu veux être

© d'artifices

PROTOCOLE PHARE

COLLEGE BALZAC

77140 NEMOURS

0771621U

DEFINITION DU HARCELEMENT

Il se définit par :

1/ l'usage répété de violences s'inscrivant dans la durée et menant à l'isolement :

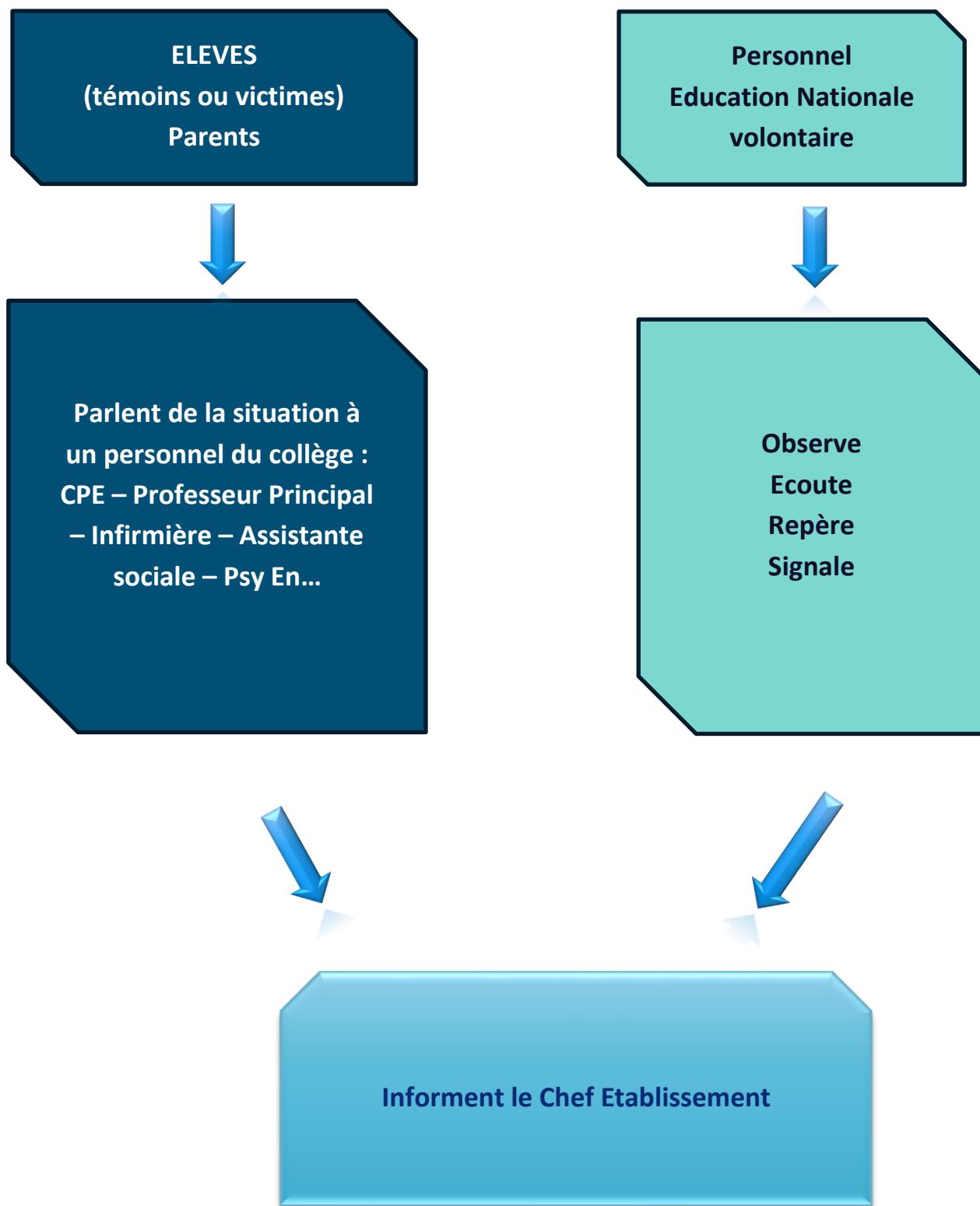
- Physiques :coups, menaces, bousculades
- Verbales : insultes, moqueries.....
- Non verbales : grimaces et gestes obscènes
- Psychologiques : intimidation, humiliation, rumeurs
- Numériques : via les réseaux sociaux

2/ un rapport de domination de façon insistante : prise de contrôle sur un élève

3/ l'intention du nuire : au départ ce jeu n'est ni malveillant ni blessant mais il le devient quand le processus s'installe dans la durée. Il y a une intention délibérée de la part de l'agresseur de nuire même s'il prétexte que « c'est pour rire ».

4/ le cyberharcèlement : acte agressif, intentionnel perpétré par un élève ou un groupe d'élèves de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut se défendre toute seule. Cette action se fait sous la forme de moyens de communication électronique : téléphone portable, messagerie instantanées, forum, chat, jeux en ligne, courrier électronique, réseaux sociaux, site de partage.....

QUE FAIRE FACE A UNE SITUATION ?



ET ENSUITE ?

Pour chaque entretien :

- Réaliser un compte-rendu écrit : qui ? quoi ? où ? quand ? comment ? pourquoi ?

Aucune confrontation entre l'élève victime et le ou les auteurs

PROTOCOLE – MISE EN PLACE DE L'EQUIPE RESSOURCE

Etape 1 : accueil de l'élève victime : la CPE écoute le témoignage de l'élève victime-
Phase de recueil des éléments pour la compréhension de la situation. La victime
doit se sentir écouté, rassuré, soutenu.

Etape 2 : mobilisation de la cellule

Si situation d'harcèlement avéré :

Etape 3 : accueil du ou des auteurs par un ou plusieurs membres de la cellule pHare
(dans le cas des auteurs, l'accueil se fait séparément) mène l'entretien, demande à
l'auteur ce qu'il a pu remarquer, l'invite à rechercher lui-même une solution qui
pourrait faire que l'élève victime se sente mieux

Etape 4 : un ou plusieurs membres de la cellule pHare revoit l'auteur ou les auteurs
présumés, demande si la situation a évolué, quelles solutions ont été mises en
place. Cette étape peut être répétée une fois encore pour suivre rapidement
l'évolution de la situation. L'élève victime a la liberté de rencontrer à nouveau la
CPE.

Etape 5 : réunion de la commission pHare : analyse de la situation, apport de
solution.

Phase accueil des parents

- De la victime : pour les rassurer, les informer de leurs droits, de la façon dont l'équipe pHare va accompagner leur enfant.
- De l'auteur (si la méthode n'a pas fonctionné) pour expliquer les conséquences des actes commis sur la victime et de la sanction.

Etape 6 : le suivi

- Mise en œuvre et suivi des mesures prises par l'équipe pHare ; évaluation de l'évolution de la situation
- Suivi de l'élève victime en entretien individuel sur une ou plusieurs semaines selon la situation
- Renforcement de la vigilance de tous les personnels
- Mobilisation d'élèves proches de la victime pour la soutenir

En cas de faits graves et avérés : demande d'aide auprès des instances académiques

MEMBRES DE L'EQUIPE RESSOURCE

CPE :

- Mme Fouquet

Enseignants :

- Mme Davoust
- Mme Dupaquier
- Mme Belmokhtar
- Mr Stefanou
- Mr Binet

Personnel de direction

- V. klabalzan